

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation des services publics, le Directeur Général de l'Etablissement d'Aménagement de la Ville de DRAA ERRICH Annaba, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales N° : 11/2025 et relatif aux travaux du : « Étude de protection de la Ville de Draa-Errich contre les inondations » Paru en français sur le journal quotidien « Le provincial » en date du : 23/07/2025 sous le n° : 2523004679 et le BOMOP, que l'évaluation technique et financière des offres a donné le résultat suivant :

Soumissionnaire attributaire provisoirement	NIF	Note technique	Montant (DA) en «TTC» après vérification	Délai	Critères de choix
Groupement SARL ELRASSIL et B.E.T.H LASSAMI / B	00233404668888	63	7.140.000.00 DA	6 MOIS	le soumissionnaire moins disant parmi les qualifiées techniquement

Observation :

- Tous les soumissionnaires ayant participé au présent appel d'offre, ont la possibilité d'introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente dans un délai n'excédant pas 10 jours à compter de la 1ère parution de cet avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service de service public.
- Pour les autres soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance du résultat détaillé de l'évaluation de leur offre peuvent se rapprocher auprès des services de la Direction Générale de l'Etablissement de l'Aménagement de la Ville de Draâ Errich au plus tard de 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.